

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Recevoit
Moniteur
belge

26043675

Recevelegd/ontvangen op

23 MAART 2026

ter griffie van de Nederlandse
ondernemingsrechtbank Brussel

Grefte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0457 040 640**

Nom

(en entier) : **Culligan Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Technologielaan 3, 1840 Londerzeel, Belgique**

Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs

Extrait des résolutions écrites unanimes des actionnaires du 13 mars 2026 :

Les actionnaires ont pris connaissance de la démission de M. Chris Dooms en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 10 mars 2026.

Les actionnaires ont confirmé la nomination de Culligan FSHco Inc., société de droit de l'État du Delaware, ayant son siège Orange Street 1209, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 10 mars 2026 et pour une durée de 6 ans.

Conformément à l'article 2:55 du Code des sociétés et associations, Culligan FSHco Inc. est représentée de manière permanente dans le cadre de son mandat par M. Frank John Griffith, élisant domicile au siège de la société aux fins de son mandat. Le mandat est non-rémunéré.

Il est rappelé que la société est valablement représentée à l'égard des tiers et en justice par un administrateur, agissant seul.

Les actionnaires ont décidé de donner une procuration spéciale à Mme Florence Colpaert, Mme Louise Berrier, M. Vadim Van Poppel et tout autre avocat affilié à Lydian SRL, ayant ses bureaux Avenue du Port 86C b113, 1000 Bruxelles, agissant chacun séparément et avec pouvoir de substitution, pour accomplir tous actes et signer tous documents en vue de la mise à jour de l'inscription de la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et pour accomplir tous les actes et signer tous les documents afin de déposer le remplacement de l'administrateur auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent en vue de sa publication aux Annexes du Moniteur Belge (en ce compris la signature de tous les formulaires de publication et autres documents).

Vadim Van Poppel,
mandataire

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).